

DISCOURS

PRONONCÉ LE 16 DÉCEMBRE 1855

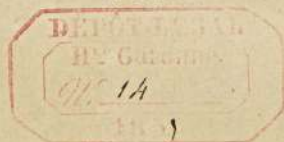
A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DES CONFÉRENCES DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M. J. BOISSELET

Bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour impériale
de Toulouse.

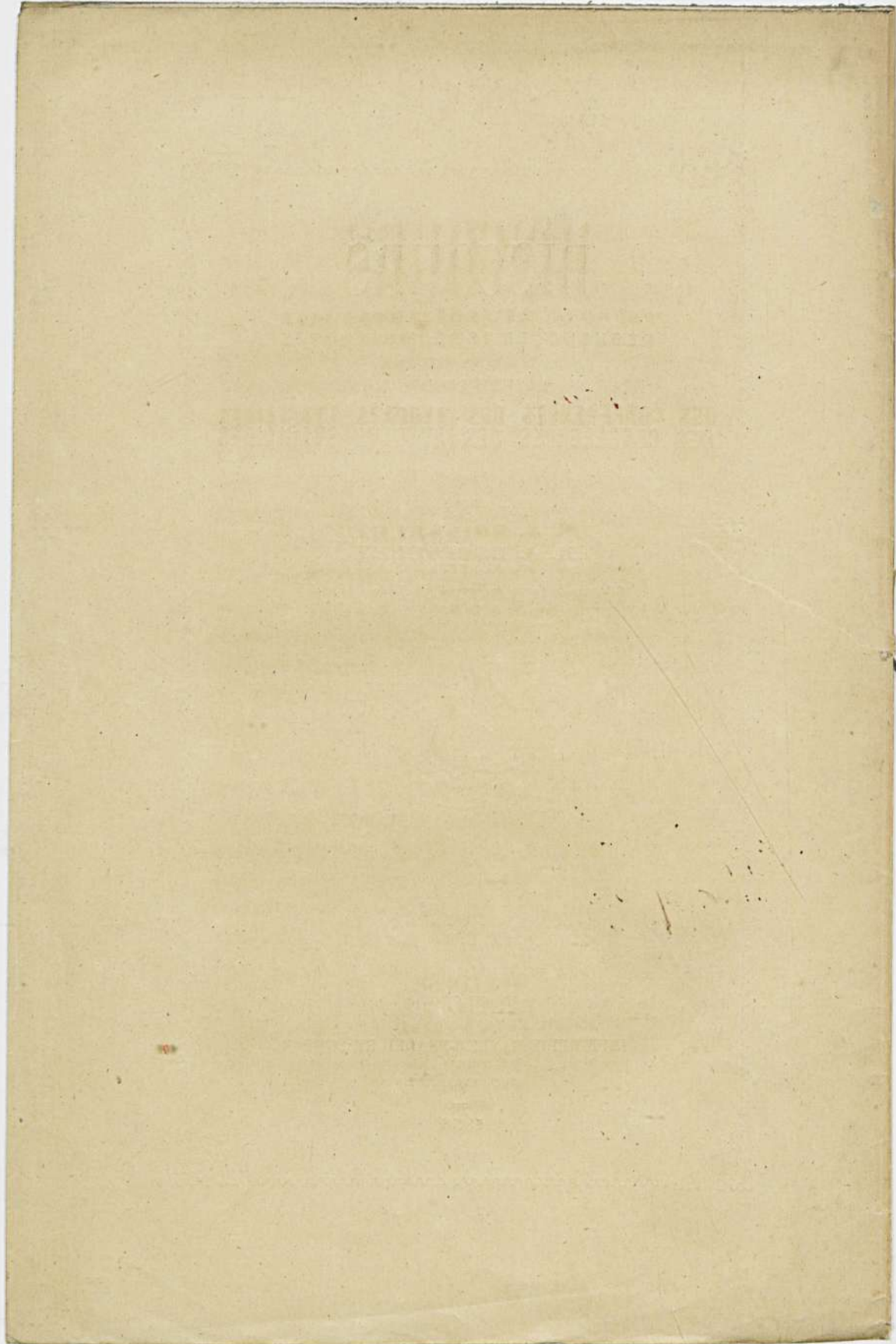


TOULOUSE

IMPRIMERIE BAYRET-PRADEL ET COMP^e

RUE PEYRAS, 12.

—
1856



DISCOURS

PRONONCÉ LE 16 DÉCEMBRE 1855

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

DES CONFÉRENCES DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M. J. BOISSELET



Bibliothécaire de l'ordre des avocats près la Cour impériale
de Toulouse.



TOULOUSE

IMPRIMERIE BAYRET-PRADEL ET COMP^c

RUE PEYRAS, 12.

1856
1857

Fp

3460

DISCOURS

PRONONCÉ LE 18 DÉCEMBRE 1828

À LA REZINE MÉRITELLE

DES CONFÉRENCES DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M. J. BOISSELET

Avocat au Tribunal de Commerce de Toulouse

(C.)

TOULOUSE

IMPRIMERIE BAYLET-FRÈRES, ET COMP.

DES ARTS, 42.

1828

1828

DISCOURS

PRONONCÉ LE 16 DÉCEMBRE 1855

A LA RENTRÉE SOLENNELLE

Des Conférences des Avocats stagiaires.

MESSIEURS,

Si le désir de bien faire peut servir d'exceuse à l'insuffisance des moyens, je dois me rassurer en prenant la parole devant un auditoire composé des représentants les plus éminents de la justice, de la science et du barreau, dont la présence à cette solennité atteste l'intérêt qu'excite à si bon droit la jeunesse. Mieux que personne, en effet, je sens combien la dignité dont j'ai été revêtu est au-dessus de mes forces; mais une pensée vient ranimer mon courage prêt à faiblir, c'est que s'il ne m'est pas donné d'apporter dans l'accomplissement des devoirs qu'impose cette dignité les hautes qualités qui distinguaient ceux qui m'ont précédé, il me sera du moins permis de m'inspirer de leurs exemples, et de les suivre autant qu'il sera en moi.

Appelé à exercer aujourd'hui l'une des prérogatives qui s'attachent aux fonctions qui m'ont été confiées, j'aurais presque désespéré d'en remplir les obligations si je ne m'étais pénétré du véritable caractère de cette fête de famille, et si je n'avais considéré que tout l'honneur doit en revenir à ceux qui viennent y faire comme leurs premières armes. A eux, en effet, la noble ambition de rechercher les accents mêmes de l'éloquence; à eux ces succès oratoires auxquels nous sommes habitués depuis longtemps, et dont ceux que vous allez entendre sauront recueillir le noble, mais périlleux héritage. Au bâtonnier, au contraire, un rôle beaucoup plus modeste; à lui la mission toute paternelle de donner, à ceux qui font leurs premiers pas dans la carrière, des conseils qui peuvent avoir une influence d'autant plus heureuse, qu'ils sont dictés par l'amitié.

Puissé-je, Messieurs, trouver dans une expérience de plus de vingt ans, mon seul titre à l'honneur insigne que je dois à la bienveillance de mes confrères, des éléments suffisants pour l'accomplissement de cette tâche!

Messieurs,

De toutes les tendances qui caractérisent notre époque, il n'en est pas peut-être de plus remarquable que cette impatience fébrile de parvenir, qui se manifeste dans toutes les carrières.

Emportés comme par un courant irrésistible, les esprits se précipitent aveuglément vers le but auquel ils aspirent, sans demander au temps, c'est à dire à une sage lenteur, la légitimation de leurs audacieux efforts. Est-ce là un progrès réel, avouable? Est-il permis de croire que l'intelligence subissant ces lois de rapidité, que la science moderne impose à la matière, puisse de nos jours produire des fruits dont la précocité ne nuise en rien à la perfection? L'expérience, Messieurs, a fait justice d'une semblable opinion, et le triste spectacle qu'ont offert les diverses branches des connaissances humaines, a dissipé toutes les illusions.

On a vu des intelligences d'élite échouer là où un succès les attendait s'il eut été mieux préparé; et, chose plus regrettable, des esprits distingués, pour déguiser ce vide que laisse toujours après elle une précipitation funeste, n'ont pas craint de chercher cette supériorité, à laquelle ils auraient pu prétendre, dans la témérité des opinions ou l'extravagance du langage.

Moins que toute autre, la carrière du barreau ne saurait s'accommoder de cette ardeur aventureuse qui pousse à rechercher l'éclat et le bruit, et qui fait oublier les dangers de l'inexpérience. C'est au barreau surtout qu'il faut savoir attendre; et de toutes les qualités nécessaires pour y conquérir une position honorable, la persévérance est sans contredit la plus essentielle.

Nos anciens, qui comprenaient si bien tous les devoirs de cette profession qu'ils égalaient à un sacerdoce, le proclamaient bien haut : « Nature, ne va pas par soubresauts, disait Henrys, et de même qu'un fruit n'a de saveur que lorsqu'il est parvenu à parfaite maturité, de même, ajoutait-il, il faut de grandes et lentes préparations pour être avocat accompli. » Loysel et Pasquier donnaient les mêmes conseils; et le chancelier d'Aguesseau, admirateur passionné d'une profession dont il semblait envier les nobles prérogatives, disait lui-même que : « La patience était la plus utile des vertus. »

Ces sages préceptes ont acquis de nos jours une importance encore plus grande en présence des caractères du barreau moderne :

Grâce aux modifications que la société civile a éprouvées, aux changements survenus dans la législation, le barreau a revêtu une physionomie nouvelle. La profession d'avocat, obéissant à son tour à la loi immuable du progrès, a subi des transformations pre-

fondes ; et si ses caractères essentiels, si les principes sur lesquels repose son existence n'ont pas été modifiés, ses devoirs se sont étendus avec les besoins de la vie sociale, avec les conquêtes et les développements de la science juridique, avec la tendance générale des idées. S'unissant par des liens encore plus étroits avec les diverses branches de l'entendement humain, cette profession, dont le domaine était déjà si vaste, a suivi, pour ainsi dire, le mouvement d'expansion qui s'est produit dans le champ fertile de la science, et plus que jamais, il est vrai de dire aujourd'hui avec Loysel : « Que les connaissances qu'elle exige sont universelles. »

De là, Messieurs, la nécessité de ces études fortes et variées, qui doivent précéder l'entrée dans la carrière du barreau ; de là aussi la nécessité d'une préparation laborieuse, qui vienne compléter et féconder les premiers essais, car les études préliminaires ne suffisent point pour parvenir au but ; sans doute la richesse des connaissances puisées dans les travaux scolaires, assure un avenir qui trompe bien rarement ; mais ces connaissances ne sont que le fondement de celles qu'il faut songer à acquérir quand on entre dans la carrière. Alors, en effet, ces études purement théoriques, dont on sait faire dans l'enseignement un si utile exercice pour les esprits, ne doivent plus être l'objet d'une application exclusive : il faut s'initier à l'étude des affaires, il faut s'habituer au langage ju-



ridique et aux formes judiciaires, il faut, en un mot, si je puis ainsi parler, vivre de la vie du palais.

Le temps seul peut faire obtenir ces résultats, et le jeune avocat ne doit pas craindre de consacrer des années entières à leur réalisation.

C'est que, Messieurs, le barreau a ses lois particulières et ses exigences. Là, comme partout ailleurs, une ardeur généreuse sied bien à celui qui entre pour la première fois dans la lice; mais il faut savoir tempérer cette ardeur, qui pourrait devenir dangereuse dans ses effets. Il faut se dire sans cesse qu'un succès durable est le prix d'une persévérance opiniâtre, et que s'il est permis à quelques intelligences privilégiées de se placer tout d'abord au premier rang, pour le plus grand nombre, le barreau est comme une arène où il faut conquérir le terrain pied à pied, et lutter avec énergie pour se frayer un passage. Il faut, je le sens, du courage pour recommencer au sortir des écoles des études nouvelles, et pour consacrer à ces études les plus belles années de la vie; mais telle est la condition de l'avocat: le travail seul, suivi de la pratique des vertus professionnelles, peut créer d'honorables positions. Quiconque veut s'affranchir de cette loi ne peut aspirer qu'à des succès éphémères. On dirait, Messieurs, que notre profession qui assure, même dans les rangs secondaires, la considération et l'estime publique, exige des sacrifices d'autant plus considérables qu'elle les paie plus largement que toute autre;

et c'est ainsi qu'au barreau, plus que partout ailleurs, il faut savoir subir les fatigues et les lenteurs d'un long apprentissage.

Il est d'ailleurs facile d'employer avec fruit le temps qui doit être consacré à la préparation. Sans parler des travaux particuliers qui servent à entretenir les connaissances précédemment acquises, n'avez-vous pas ces exercices pratiques que vous pouvez trouver dans une étude d'avoué, ou dans le cabinet de l'un de vos anciens; n'avez-vous point, pardessus tout, nos Conférences?

A côté de la partie pratique de notre profession, s'il est permis de parler ainsi, il y a la partie oratoire qui réclame tous nos soins. Le jeune avocat ne doit paraître à la barre qu'armé de toutes pièces; alors seulement, il peut prétendre à un succès sérieux et durable. C'est dans les Conférences surtout que vous pouvez acquérir les qualités nécessaires pour constituer l'orateur. Là, en effet, vous trouvez des questions assez importantes, assez graves, pour développer votre intelligence, et pour faire l'application des connaissances que l'étude a mûries dans vos esprits; c'est là que vous entendez parler le langage de la raison et de la loi; c'est là que vous pouvez espérer de voir vos efforts aboutir d'autant plus sûrement qu'ils sont guidés par l'expérience; c'est là, enfin, qu'à côté d'amis assez indulgents pour vous pardonner l'imperfection des premiers essais, vous trouverez des auditeurs assez

éclairés pour vous inspirer une juste défiance de vous-même. C'en est assez, Messieurs, pour vous démontrer l'utilité des Conférences ; à vous, surtout, qui avez eu le bonheur de suivre ces exercices pendant les deux dernières années, alors qu'ils étaient dirigés avec une supériorité dont le souvenir restera longtemps parmi nous ; mais s'il fallait une dernière considération pour déterminer vos convictions, je vous dirais : C'est dans les Conférences que s'entretient l'esprit de confraternité ; c'est dans leur fréquentation que se forment ces relations d'où naissent les amitiés intimes qui font le charme de la vie.

Pour surmonter les premières épreuves avec courage, il faut être animé d'une généreuse persévérance. Sans doute, ces épreuves sont, dans certaines positions, bien difficiles, mais elles sont une inévitable nécessité. Tous ceux qui ont conquis une place au barreau ont eu de longues années d'attente à subir et d'amères déceptions à supporter ; et celui-là seul qui a su triompher noblement des obstacles, jouit auprès de ses confrères et auprès des magistrats de cette considération et de cette bonne renommée qui sont le plus glorieux apanage de notre profession.

Mais que la vue des obstacles, qui se trouvent à l'entrée même de la carrière, ne provoque pas dans vos esprits des craintes exagérées. N'allez pas céder au découragement ; n'allez pas surtout répéter, avec des esprits chagrins, que, de nos jours, le barreau est une

carrière presque inaccessible par suite de la prévention qui s'attache à la jeunesse et du peu d'intérêt que ses premiers efforts excitent chez ceux qui devraient les encourager. Ce serait là une dangereuse erreur. Grâce à Dieu, notre ordre possède encore cet esprit de confraternité qui fait sa force et sa gloire, et soyez-en sûrs, Messieurs, la sympathie cordiale de vos anciens ne vous fera jamais défaut.

Je ne parle pas de l'accueil que vos succès trouveront auprès des magistrats. L'hommage insigne que le chef éminent de la première Cour de l'Empire rendait naguères à la mémoire d'une des plus grandes et des plus pures célébrités du barreau moderne (1), prouve assez hautement combien sont étroits les liens qui rattachent notre ordre à la magistrature. Si aujourd'hui l'avocat ne peut aspirer à l'honneur de terminer le cours d'une longue et laborieuse carrière sur le siège du magistrat, cette exclusion ne saurait être attribuée, sans injustice, à ceux dont les sages avis doivent être préalablement consultés; aussi, mes jeunes confrères, vous pouvez compter sur des rapports de bienveillance qui se traduisent tous les jours, sous vos yeux, par des marques d'affabilité accordées avec une exquise délicatesse.

S'il est donc vrai de dire que le nombre de ceux qui parviennent à conquérir un rang honorable au barreau est bien restreint, c'est à d'autres causes qu'il faut at-

(1) M^e Paillet.

tribuer l'insuccès du plus grand nombre. Pour plusieurs, c'est le défaut d'études solides ; on croit beaucoup trop aujourd'hui qu'il est superflu d'aller aux sources de la science juridique, et qu'avec la science toute faite que donnent les articles d'un répertoire, et une parole facile, il est aisé de s'assurer une position ; pour la plupart, c'est le défaut de préparation pratique ; impatients de produire au grand jour des connaissances imparfaites, il se hâtent de prendre place à la barre sans demander à la pratique, qui peut seule la faire acquérir, cette qualité primordiale de l'avocat : l'intelligence des affaires.

Gardez-vous donc, mes jeunes confrères, de vous laisser entraîner par l'impatience de l'avenir ; quelles que soient les nécessités qui pressent vos pas, armez-vous de résignation, le succès est à ce prix.

Mais qu'ai-je besoin d'insister sur ces idées ? En choisissant la profession que vous avez embrassée, vous vous êtes pénétrés de tous les devoirs et de toutes les obligations qu'elle impose, et je ne doute point que vous ne soyez prêts à les accomplir ; aussi j'aime mieux vous dire combien nous sont chères les espérances que font naître les succès de plusieurs d'entre vous dans nos Conférences, et vous dire aussi que votre assiduité à ces réunions et votre concours bienveillant, seront la plus douce récompense des efforts de celui qui vous promet tout son dévouement et toute son affection.



